

Comité Syndical du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle « Etoile du Lac » de Publier sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués titulaires présents / votants :

BAUD Richard, BENED Régis, BERGER Jean-François, BERNAZ Célia, BLANC Georges, CANDELA Antoine, CAPLOT MICHEL, CONDEVAUX Patrick, COTTET Sophie, DALHEIMER Philipp, DE PROYART Aubert, DEAGE Joseph, DENNE Jean-Claude, DETURCHE Sandrine, GENOUD Pascal, GERDIL Frédéric, GIRARD Marie-Pierre, GRANDCOLLOT BENED Joel, GRELEAU Gilles, GRENAT Maryse ; GUICHEN HUCK Johanne, GUILLARD Jean, JACQUIER Charlotte, JAKUMEIT Odile, JULLIARD Maxime, LACHAT Hervé, LOMBARD Gérald, MAGLI Erick, MARULLAZ Aube, MARULLAZ-LEQUEUX Mélanie, MATHIAN Noel, MAXIT Nathalie, MORAND Jean-Claude, RAVALET Emmanuel, SERVOZ Jean-Marie, THOMAS Gil, WALKER James.

Délégués suppléants présents / votants :

LAROCHE Thomas, GIRAUD Dominique, BARATAY Frédéric, BOUCHE Nolwenn, BEARD Patrick.

Absents excusés :

CHUINARD Claire donne suppléance à M. LAROCHE,
GRANDCHAMP Jacques donne suppléance à Mme GIRAUD,
HUBERT Agnès donne suppléance à M. BARATAY,
PARIAT Monique donne suppléance à Mme BOUCHE,
REY Emmanuel donne suppléance à M. BEARD,
GOURREAU Georges donne pouvoir à Mme JACQUIER.
MARTINERIE Catherine donne pouvoir à M. GENOUD.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DENNE

Nombre de titulaires en exercice : 58 délégués

Nombres de délégués titulaires présents : 36

Nombres de délégués suppléants présents : 5

Nombre de pouvoirs : 2

Nombres de votants : 43

Convocation : 18 septembre 2026

Point n°2 – Durée d'amortissement indemnité compensatrice dérogatoire due au titre du contrat de prêt de refinancement d'une dette conclue en 2016

Monsieur le Président informe le Conseil syndical que le SIAC avait contracté un emprunt indexé sur le franc suisse, qualifié de prêt toxique, et qui avait fait l'objet de modalités de refinancement avec l'aide de l'Etat.

C'est ainsi qu'il convenait de refinancer 3.673.100,55 € de remboursement anticipé de prêt et 9.622.000 € d'indemnité compensatrice, soit un montant total de 13.295.100,55 €.

Un contrat a été conclu en ce sens avec la Caisse Française de Financement Local le 26/01/2016 prévoyant un remboursement de cette somme sur 30 ans, avec un taux d'intérêt fixe annuel de 1,65%.

La Direction générale des finances publiques réclame, 10 ans plus tard, une délibération précisant que l'amortissement des 9.622.000 € d'indemnité compensatrice porte bien sur durée de 30 ans, à compter du 1^{er} mars 2017, soit la durée identique à celle conclue pour le remboursement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PRECISE** que l'amortissement des 9.622.000 € d'indemnité compensatrice porte bien sur une durée de 30 ans, à compter du 1^{er} mars 2017, soit la durée identique à celle conclue pour le remboursement.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

S²LOW

ID : 074-257402560-20260924-D31_SEPT26-DE

Le secrétaire de séance,



Jean-Claude DENNE

Le Président,

Michel CAPLOT

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.